

| |
|------------------------|
| Initiales du maire |
| |
| |
| Initiales du dir. gén. |

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **2 octobre 2023**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal au Collège de Saint-Damien située au 75, route Saint-Gérard et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Normand Mercier
Siège #2 - Annick Patoine
Siège #3 - Line Fradette
Siège #4 - Simon Bissonnette
Siège #5 - Gaétan Labrecque
Siège #6 - Jean-Louis Thibault

Est/sont absents:

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2023-10-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Séance ordinaire du 5 septembre 2023

4 - FINANCES

4.1 - Adoption des dépenses du mois de septembre 2023

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Réclamation d'une subvention du PAVL, volet projet particulier d'amélioration

5.2 - Fonds Régions et Ruralité, solde

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

6.1 - Aide financière au Domaine du Lac Vert dans le cadre du PARIT

6.2 - Avis de motion du projet de règlement no 09-2023 modifiant les usages dans la zone 14-Ha, la numérotation de la zone 14-Ha, la terminologie de serre agricole ainsi que les normes portant sur les bâtiments

complémentaires dans la zone 166-V, du règlement de zonage 09-2022 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

6.3 - Avis de motion du projet de règlement no 10-2023 modifiant le plan 4 – affectations du sol, du règlement plan d’urbanisme 08-2022 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

6.4 - Fourniture d'un escalier pour l'agora du Parc des Soeurs, soumission

7 - SERVICE PUBLIC

7.1 - Plan de protection des sources d'eau potable, offre de services

7.2 - Estimation budgétaire, réfection de la route Saint-Gérard

7.3 - Estimation budgétaire, réfection de la route de Saint-Malachie

7.4 - Embauche d'un journalier opérateur à temps plein, au service des travaux publics

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

8.1 - Option de gestion de la demande de puissance électrique, aréna

8.2 - Souper-bénéfice 2023

8.3 - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

8.4 - Demande au CSSCS, confirmation de la disponibilité des locaux du Collège jusqu'en juin 2025

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs

9.2 - Suivi du développement du Domaine du Lac Vert

9.3 - Suivi du développement de la Maison mère

9.4 - Demande de l'équipe des Corsaires AAA M15

9.5 - Ouverture de la nouvelle école primaire, échéancier

9.6 - Programme d'aide à la voirie locale, volet amélioration

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2023-10-02 3.1 - Séance ordinaire du 5 septembre 2023

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

4 - FINANCES

2023-10-03 4.1 - Adoption des dépenses du mois de septembre 2023

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 1 154 057.24 \$ et des salaires de 105 127.50 \$ en date du 2 octobre 2023 pour les dépenses de septembre 2023.

5 - ADMINISTRATION

2023-10-04 5.1 - Réclamation d'une subvention du PAVL, volet projet particulier d'amélioration

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 17 600 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

5.2 - Fonds Régions et Ruralité, solde

À titre informatif, il reste une somme de 48 250 \$ d'une enveloppe initiale de 122 650 \$ pour la réalisation de projets structurants dans le cadre du Fonds régions et ruralité.

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

2023-10-05 6.1 - Aide financière au Domaine du Lac Vert dans le cadre du PARIT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du site du Domaine du Lac Vert Notre-Dame du Perpétuel Secours;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu une entente de gestion avec l'OBNL du Domaine du Lac Vert Notre-Dame du Perpétuel Secours;

CONSIDÉRANT QUE le Domaine du Lac Vert Notre-Dame du Perpétuel Secours veut convertir une partie de la Maison Saint-Bernard;

CONSIDÉRANT QUE le Domaine du Lac Vert Notre-Dame du Perpétuel Secours a déposé une demande d'aide financière au Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil confirme un soutien financier dans le cadre de la conversion de la Maison Saint-Bernard pour répondre aux exigences du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT);

QUE cette somme soit prise dans la réserve financière dédiée au développement du site de la Maison mère.

2023-10-06 6.2 - Avis de motion du projet de règlement no 09-2023 modifiant les usages dans la zone 14-Ha, la numérotation de la zone 14-Ha, la terminologie de serre agricole ainsi que les normes portant sur les bâtiments complémentaires dans la zone 166-V, du règlement de zonage 09-2022 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

Madame la conseillère, Line Fradette, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, le règlement 09-2023 modifiant les usages dans la zone 14-Ha, la numérotation de la zone 14-Ha, la terminologie de serre agricole ainsi que les normes portant sur les bâtiments complémentaires dans la zone 166-V, du règlement de zonage 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

2023-10-07 6.3 - Avis de motion du projet de règlement no 10-2023 modifiant le plan 4 – affectations du sol, du règlement plan d’urbanisme 08-2022 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

Monsieur le conseiller, Jean-Louis Thibault, donne avis de motion qu’à une prochaine séance sera soumis pour adoption, le règlement 10-2023 modifiant le plan 4 – affectations du sol, du règlement plan d’urbanisme 08-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

2023-10-08 6.4 - Fourniture d'un escalier pour l'agora du Parc des Soeurs, soumission

CONSIDÉRANT QUE l’installation d’un escalier permanent est nécessaire à l’agora du Parc des Soeurs pour permettre aux usagers de rejoindre le quai en toute sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de « Service nautique Les Etchemins » pour la livraison, l’installation et la fourniture d’un escalier de deux sections de six pieds de largeur, incluant les poteaux de fixations et stabilisation;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement est financé en totalité par un programme de subvention pour le développement du parc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la soumission de « Service nautique Les Etchemins » pour la livraison, l’installation et la fourniture d’un escalier au Parc des Soeurs au coût de 11 724.00 \$ plus les taxes;

Que cette somme soit prise dans la réserve financière du développement du Parc des Soeurs.

7 - SERVICE PUBLIC

2023-10-09 7.1 - Plan de protection des sources d'eau potable, offre de services

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l’analyse de vulnérabilité de ses sources d’eau potable;

CONSIDÉRANT QUE suite à l’analyse de vulnérabilité, la Municipalité a procédé à l’évaluation des aires d’alimentation et de protection des puits d’eau potable;

CONSIDÉRANT QUE suite à l’évaluation des aires d’alimentation et de protection des puits d’eau potable, il est fortement recommandé qu’une municipalité se dote d’un plan de protection des sources d’eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire appel à une ressource externe pour la réalisation de ce plan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal mandate « Englobe inc. » pour faire la réalisation du plan de protection des sources d’eau potable pour le coût de 14 000.00 \$.

7.2 - Estimation budgétaire, réfection de la route Saint-Gérard

Notre directeur général dépose l’estimation budgétaire de la réfection de la route Saint-Gérard dans le cadre du PIRRL #2. Celle-ci s’élève à 1 784 787.50 \$ et sera financée à 85%.

7.3 - Estimation budgétaire, réfection de la route de Saint-Malachie

Notre directeur général dépose l'estimation budgétaire de la réfection de la route de Saint-Malachie dans le cadre du PIRRL #2. Celle-ci s'élève à 2 620 488.00 \$ et sera financée à 85%.

2023-10-10 7.4 - Embauche d'un journalier opérateur à temps plein, au service des travaux publics

CONSIDÉRANT la démission de deux employés municipaux au début du mois d'août dernier;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi parut dans notre page « Facebook » et dans le journal la Voix du Sud;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un total de trois (3) candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection effectuées par le directeur général, M. Vincent Drouin, et le directeur des travaux publics, M. Sylvain Labonté, qui recommandent au conseil municipal l'embauche d'un (1) journalier opérateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve l'engagement de M. François Beaudoin comme journalier opérateur à temps plein, au service des travaux publics.

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

8.1 - Option de gestion de la demande de puissance électrique, aréna

L'aréna a adhéré à l'option de gestion de la demande de puissance d'Hydro-Québec (GDP). Ce programme consiste à diminuer notre demande de puissance électrique lors des fortes demandes électriques chez Hydro-Québec en période hivernale. Le tout se fera par l'arrêt du compresseur lors d'une période donnée.

8.2 - Souper-bénéfice 2023

Le 15e souper-bénéfice de la municipalité aura lieu le 4 novembre prochain en collaboration avec le club de hockey sénior Plastiques Moore.

8.3 - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

Le conseil municipal priorise le projet de la réfection de l'isolation de l'aréna comme dépôt officiel au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air. Ce projet sera financé à la hauteur de 66%.

2023-10-11 8.4 - Demande au CSSCS, confirmation de la disponibilité des locaux du Collège jusqu'en juin 2025

CONSIDÉRANT QUE le service de bibliothèque de la municipalité, le Cercle de Fermières et la Maison de la Culture de Bellechasse travaillent sur des plans de relocalisation au Centre sectoriel des plastiques à la suite de la décision de démolition du Collège dans lequel ces organisations sont actuellement logées;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de nos organisations en culture doivent savoir jusqu'à quand les locaux qu'ils utilisent au Collège seront disponibles afin de bien

planifier leurs activités à court et moyen terme ainsi que les étapes à venir pour la relocalisation;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, par l'entremise de son directeur des ressources matérielles, a mentionné pouvoir laisser les locaux du Collège disponibles pour nos organisations au maximum jusqu'en juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland et la Maison de la Culture de Bellechasse souhaiteraient recevoir un écrit officialisant cette information afin d'éviter toute confusion et pour joindre aux dossiers d'analyse de financement des projets de relocalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Culture de Bellechasse a confirmé ses intentions de se relocaliser peu importe ce qu'il adviendra du Collège;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se doit de statuer sur ses intentions concernant la relocalisation de la bibliothèque municipale afin de compléter son dépôt d'étude d'avant-projet au ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que la pérennité et le développement de la bibliothèque municipale passent par la vitalité du lieu physique dans lequel elle se trouve et par la garantie que ce lieu sera disponible à long terme, ce que le Collège ne peut garantir;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal demande au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud une lettre de sa direction générale confirmant la disponibilité jusqu'en juin 2025 des locaux du Collège pour la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland et la Maison de la Culture de Bellechasse.

QUE la Municipalité confirme au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud son intention de déménager la bibliothèque municipale du Collège vers le Centre sectoriel des plastiques si le financement pour la relocalisation est octroyé par le ministère de la Culture et des Communications, et ce, peu importe l'avenir, du Collège.

QUE la municipalité travaille sur un projet d'entente d'occupation des locaux du Centre sectoriel des Plastiques avec le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs

Nous sommes toujours en attente des plans et devis pour le pavillon de services. Les travaux pour l'aménagement des jeux d'eau devraient débuter au cours des prochains jours pour une durée de 5 à 6 semaines.

9.2 - Suivi du développement du Domaine du Lac Vert

Le lancement de l'image de marque du Domaine du Lac Vert aura lieu le 19 octobre prochain.

9.3 - Suivi du développement de la Maison mère

Pour l'instant, nous sommes toujours dans l'attente de nos juristes pour finaliser l'acte de donation.

2023-10-12 9.4 - Demande de l'équipe des Corsaires AAA M15

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise une aide financière de 100 \$ pour l'équipe des Corsaires AAA M15.

9.5 - Ouverture de la nouvelle école primaire, échéancier

Les travaux de construction de l'école primaire se termineront à l'été 2024 ou au plus tard à l'automne 2024. Tout dépendamment de la date de livraison des espaces, la clientèle pourrait être déplacée pour l'année scolaire 2024-2025 ou 2025-2026. La conception des plans de démolition pourrait se faire à l'automne 2024 pour une démolition entre le mois d'avril et le mois de novembre 2025, dépendamment de l'année scolaire où les élèves seront déplacés.

9.6 - Programme d'aide à la voirie locale, volet amélioration

Notre municipalité recevra une somme maximale de 17 600 \$ pour l'année 2023 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet amélioration.

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Calendrier des activités dans le journal La Liaison.

2023-10-13 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 20.

Sébastien Bourget
Maire

Vincent Drouin,
Greffier-trésorier

Je soussigné, Sébastien Bourget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sébastien Bourget
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, certifie et déclare que la somme pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Vincent Drouin
Greffier-trésorier

